

COMMUNE  
DE  
VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

Nomination d'un  
délégué  
Agence Technique  
Départementale

(ATD)

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villiersfaux se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Caille Valérie, Corbin Martine, Guettier Gaëlle, Puichafray Noémie, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Charpin Vincent, Diard Maxime, Moyer Franck, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusés/Pouvoir : M. Desvaux Philippe a donné pouvoir à M. Charpin Vincent  
M. Richer Julien a donné pouvoir à Mme Puichafray Noémie

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Villiersfaux adhère à l'Agence Technique Départementale (ATD).

La commune doit désigner un représentant (élu).

Dans les statuts de l'Agence Technique Départementale (ATD), siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les Conseillers Départementaux pour le Département, les Maires ou leurs représentants, adjoints ou conseillers municipaux pour les communes, les Maires-délégués ou leurs représentants élus pour chaque commune déléguée composant les communes nouvelles.

Un élu exerçant plusieurs des fonctions exposées ci-avant ne peut siéger qu'à un seul titre.

**Est proposé aux voix du conseil municipal la candidature suivante :**

Délégué titulaire : M. Maxime DIARD

**Est élu délégué de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale (ATD) :**

M. Maxime DIARD, est nommé délégué, à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-2026032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026  
Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

La secrétaire de séance, Annick PROVOST Le Maire, Franck MOYER

